

Questions orales

M. le Président: C'est certes une déclaration du Président du Sénat. La parole est à la députée de Hamilton-Est.

[Français]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le premier ministre prétend qu'il défend la démocratie, et ce qu'il fait aujourd'hui: il appuie l'anarchie. Ce qui s'est passé hier soir, ce n'était rien que de l'anarchie, et j'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il est prêt à exercer ses responsabilités selon l'article 34 de la Loi constitutionnelle du Canada et retirer dès maintenant celui qui s'est comporté avec une telle anarchie hier soir, c'est-à-dire le Président du Sénat?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée de Hamilton parle de l'anarchie que l'on a vue au Sénat hier soir. Je pense avoir vu à la télévision la même chose que tous les autres Canadiens, des adultes se comporter comme des enfants, courant partout dans la Chambre, invitant la presse à entrer, en violation du Règlement comme ma collègue le sait certainement.

Je lui demande, comme je demanderais à tous les Canadiens: êtes-vous fière de ce que vous avez vu au Sénat hier soir?

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Selon Neil McDonald, le biographe officiel du premier ministre, c'est celui-ci qui a personnellement organisé la nomination de M. Guy Charbonneau au Sénat par le très hon. Joe Clark, en 1979, et c'est d'ailleurs M. Charbonneau, avec deux autres, qui a organisé le remplacement de M. Clark.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Ma question au vice-premier ministre. . .

M. le Président: Je voudrais rappeler à la Chambre l'article 18 du Règlement. Je répète ce que j'ai dit au début de la séance, il y a une heure et demie, nous vivons des circonstances inhabituelles.

Voici ce que dit cet article du Règlement. Je sais que la députée désire aider la présidence.

18. Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Bon, je pense que maintenant la députée peut poser sa question sans se servir d'expressions offensantes. C'est certainement difficile pour beaucoup, mais je suis sûr que la députée peut aider la présidence.

Mme Copps: Je rappelle à la Chambre que je parlais de l'analyse faite par le biographe officiel du premier ministre.

Toutefois, me pliant à vos souhaits, monsieur le Président, j'aimerais demander au premier ministre suppléant, vu l'étroite association entre le premier ministre et le président de l'autre endroit et la stratégie qu'ils ont concoctée, si le premier ministre acceptera de montrer aux Canadiens qu'il est prêt à se dissocier du programme de l'autre endroit et à exercer les pouvoirs que lui donne l'article 34 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire révoquer le président de l'autre endroit.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que nous devons réfléchir à ce qui est en cause. Ce n'est rien moins qu'un principe démocratique fondamental que tous les députés devraient prendre sérieusement, à savoir la suprématie de la Chambre des communes, la chambre qui est élue et qui doit répondre devant l'électorat, sur l'autre endroit, constitué de sénateurs qui sont nommés et qui ne répondent devant personne.

Je renvoie la députée à ce que son chef aurait dit il y a quelques jours, selon *Le Droit*. Il prétend contrôler les 52 sénateurs qui s'opposent au gouvernement conservateur à propos de la TPS. M. Chrétien aurait dit: «Ils feront ce que je leur demanderai.»

Je demande donc à la députée si M. Chrétien est responsable. Est-ce lui qui demande aux 52 sénateurs d'enfreindre le Règlement? Dit-il à ces sénateurs. . .

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je me demande si le gouvernement pourrait mettre fin à cette comédie en présentant immédiatement à la Chambre un projet de loi abolissant le Sénat non élu. Mon parti accepterait un tel projet de loi avec enthousiasme.

Des voix: Bravo!